



# Arrêté fédéral relatif aux crédits-cadres pour le matériel d'armée 2018

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 14 février 2018 sur l'armée 2018<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1** Principe

Les crédits-cadres pour le matériel d'armée 2018 sont adoptés.

## **Art. 2** Crédit d'ensemble assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'ensemble de 742 millions de francs est accordé pour les crédits-cadres énumérés en annexe.

## **Art. 3** Transferts à l'intérieur du crédit d'ensemble

<sup>1</sup> Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est habilité à procéder à des transferts dans le cadre du crédit d'ensemble.

<sup>2</sup> L'augmentation maximale des crédits-cadres au moyen de transferts de crédits est de 5 % par crédit.

## **Art. 4** Délégation du droit de spécification

Les crédits-cadres pour le matériel d'armée 2018 sont assortis d'un pouvoir de délégation qui confère au DDPS un droit de spécification.

## **Art. 5** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2018 1343

*Annexe*  
(art. 2)**Crédits-cadres**

Crédits-cadres	millions CHF
<b>Crédits-cadres</b>	<b>742</b>
– Études de projets, essais et préparatifs d'achats 2018	150
– Équipement personnel et matériel à renouveler 2018	420
– Munitions d'instruction et gestion des munitions 2018	172
<b>Crédit d'ensemble pour le matériel d'armée 2018</b>	<b>742</b>